

Rémunération dans le 2^{ème} pilier : un nouveau mémoire de master de la HSG contredit les comparaisons simplificatrices

Berne, juin 2026

Pourquoi certaines caisses de pension rémunèrent-elles les avoirs de vieillesse nettement plus que d'autres ?

Dans son mémoire de master intitulé « Facteurs d'influence sur la rémunération des avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle », Renato Konrad a analysé près de 1 000 institutions de prévoyance suisses, en se concentrant sur des variables d'influence quantitatives. Cette analyse fournit une base de données empirique solide concernant la politique de rémunération dans le deuxième pilier.

L'une des principales conclusions de ce travail est que, de loin, le facteur le plus déterminant pour la rémunération au sein d'une institution de prévoyance au fil du temps est le rendement effectivement réalisé sur les placements. On peut en déduire que les institutions qui investissent de manière durable et en tenant compte des risques créent, à long terme, les conditions permettant d'offrir de meilleures prestations à leurs assurés.

L'étude conclut en outre que les différences entre les institutions de prévoyance peuvent avant tout s'expliquer par des facteurs structurels. Sont particulièrement déterminants à cet égard la part du capital des rentiers, la part des avoirs de vieillesse LPP ainsi que le degré de couverture.

La rémunération des avoirs de vieillesse n'est donc ni une décision politique ni le fruit du hasard, mais le résultat de conditions économiques concrètes et de caractéristiques structurelles. Des comparaisons directes ou des classements simplifiés qui ne tiennent pas compte de ces différences structurelles sont systématiquement insuffisants.

« Le travail de Renato Konrad montre clairement que des comparaisons simplificatrices ne rendent pas justice à la diversité du deuxième pilier », déclare Nico Fiore, directeur d'inter-pension. « Quiconque souhaite évaluer sérieusement la prévoyance professionnelle doit tenir compte des différences structurelles entre les institutions et ne pas considérer des indicateurs de manière isolée. »

Un deuxième pilier stable à long terme nécessite des analyses différenciées et des discussions basées sur des faits, et non des jugements généraux simplificateurs.

Contact:

inter-pension
Schwarztorstrasse 26
3007 Bern

Nico Fiore
nico.fiore@inter-pension.ch
058 502 76 56